

A qui s'adresse le dispositif PAS ?

A toute personne en situation de handicap mental :

- ★ Bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou en voie de le devenir ou prêt à engager une démarche dans ce sens,
- ★ Orientée vers le milieu ordinaire de travail,
- ★ Résident dans le Rhône,
- ★ Demandeur d'emploi, stagiaire de la formation professionnelle ou en emploi dans le secteur privé ou dans la fonction publique,
- ★ Présentant des besoins en lien avec son handicap pour lesquels une intervention spécifique s'avère indispensable.

Moyens

- ★ Entretiens individuels avec un référent,
- ★ Ateliers collectifs,
- ★ Mise en situation professionnelle en milieu ordinaire (à temps plein ou à temps partiel).

Durée

Variable en fonction de la prestation.

PRESENTATION DES PRESTATIONS

1: Pré-diagnostic.

- ★ Déterminer le handicap prégnant de la personne pour l'orienter vers la prestation adéquate.

Durée : 3h.

2: Bilan complémentaire sur la situation de la personne.

- ★ Apporter un premier éclairage sur la personne et sa situation,
- ★ Permettre au référent de parcours d'ajuster son accompagnement.

Durée : 10h maximum sur 2 mois maximum.

3: Appui expert sur le projet professionnel.

Apporter un éclairage sur l'interaction des conséquences du handicap et le projet professionnel envisagé :

- ★ Module 1 : Diagnostic approfondi : Evaluer la situation globale de la personne en s'appuyant sur les données disponibles,
- ★ Module 2 : Identifier et développer les modalités de compensation,
- ★ Module 3 : Appui à l'élaboration/validation du projet professionnel.

Durée :

- **Demandeurs d'emploi 40h maximum sur 9 mois maximum,**
- **Personnes en emploi, 50h sur 9 mois maximum.**

4: Appui expert à la réalisation du projet professionnel.

Apporter un éclairage expert permettant de définir les conditions à réunir pour mettre en œuvre un projet professionnel

- ★ Module 1 : Appui à l'accompagnement vers l'emploi ou vers un parcours de formation,
- ★ Module 2 : Appui à l'intégration dans l'emploi ou dans un parcours de formation,
- ★ Module 3 : Veille.

Durée : 40h maximum, dont 10 de veille si nécessaire, sur 12 mois.

5 : Appui expert pour prévenir et/ou résoudre les situations de rupture.

Apporter un éclairage expert permettant de désamorcer rapidement un conflit ou de résoudre un problème en lien avec la situation de handicap dans l'emploi ou en formation

- ★ Module 1: Appui à l'employeur ou à l'organisme de formation,
- ★ Module 2 : Appui à l'accompagnement de la personne,
- ★ Module 3 : Veille.

Durée : 30h maximum, dont 10h de veille si nécessaire, sur 18 mois maximum.

OBJECTIFS

- ★ **D**resser un bilan des capacités et limites de la personne accompagnée dans une perspective d'insertion professionnelle en milieu ordinaire,
- ★ **I**dentifier et développer les moyens de compensation,
- ★ **F**ournir un appui dans la construction, la vérification et la validation d'un projet, puis dans l'accès à l'emploi ou à la formation,
- ★ **A**pporter un appui à la personne accompagnée dans sa démarche d'insertion professionnelle, son cursus de formation ou son maintien dans l'emploi en milieu ordinaire de travail,
- ★ **A**pporter un soutien aux entreprises et aux organismes de formation afin de faciliter la phase d'intégration de la personne accompagnée et/ou de permettre son maintien dans l'emploi ou dans la formation.

PRESCRIPTEURS

- ★ **C**ap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale,
- ★ **C**entre d'Aide à la Décision de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et le CFAS,
- ★ **E**mployeurs privés, à l'exception des entreprises sous accords agréés, sauf celles ayant atteint leur taux d'emploi de 6% dans le cadre d'un appui à l'intégration dans l'emploi ou d'un processus de maintien dans l'emploi,
- ★ **E**mployeurs publics ayant signé une convention avec le FIPHFP,
- ★ **D**élégations AGEFIPH et Délégués Territoriaux au Handicap du FIPHFP.

CONTACT

Coordinatrice : 04.72.71.59.60

Les prescripteurs enverront leur fiche de liaison uniquement par mail à :

poleprestation.rhone@ladapt.net



Prestations d'Appuis Spécifiques Handicap Mental

Dispositif financé par :

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



LADAPT Rhône-Métropole de Lyon
7 rue de Gerland - 69007 Lyon
Tel : 04.72.71.59.60 - Fax : 04.78.72.02.68